

Information réglementée* – Bruxelles, Paris, 6 avril 2011

Politique de rémunération des dirigeants

Dexia a publié ce jour sur son site internet son rapport annuel conformément aux dispositions réglementaires (<http://www.dexia.com>). Dexia souhaite apporter les précisions suivantes.

La politique de rémunération de Dexia est intégralement conforme aux dispositions légales et réglementaires européennes, belges et françaises. Comme le prévoit la loi, les décisions ont été préparées par le comité des rémunérations, qui s'était au préalable largement informé et documenté, et approuvées à l'unanimité par le conseil d'administration.

Pour mémoire, *en 2009, au titre de l'année 2008*, aucune rémunération variable n'a été octroyée aux membres des comités de direction du groupe et de l'ensemble des entités, soit 50 dirigeants.

Dès 2010, au titre de l'année 2009, Dexia était la seule institution financière à anticiper la législation (non encore adoptée), en conditionnant et en échelonnant la rémunération variable sur trois années. La moitié de cette rémunération échelonnée est liée au cours de l'action. De ce fait, la tranche payée en 2011 est 13 % moins élevée que le montant nominal annoncé l'année dernière. De plus la rémunération variable des membres du comité exécutif n'a été acquise que lorsque Dexia a pu se passer des garanties d'État pour ses financements.

En 2011, au titre de l'année 2010, le conseil d'administration a maintenu l'enveloppe de rémunération globale (total de la rémunération fixe et variable) au même niveau qu'en 2010. Conformément au souhait du régulateur et en application de l'arrêté royal du 22 février 2011, le conseil a décidé de réduire la part de rémunération variable afin d'éviter les prises de risque excessives. Le conseil a ajusté à due concurrence le montant des rémunérations fixes en octroyant une prime de fonction aux membres des comités de direction du groupe. Cette prime de fonction fixe n'entre toutefois pas en ligne de compte pour le calcul de la cotisation à la pension extralégale. Les rémunérations variables des membres du comité de direction sont échelonnées à hauteur de 70% sur quatre ans (soit une année de plus qu'en 2010). Le nouvel équilibre entre rémunération variable et rémunération fixe se fait sans augmentation d'aucune sorte du package de rémunération des collaborateurs concernés.

Comme en 2009 et 2010, aucune action, ni option sur action ne sera octroyée cette année.

Jean-Luc Dehaene, Président du Conseil d'administration de Dexia, a déclaré : « Le salaire variable est lié à la réalisation du plan de restructuration approuvé par l'Union européenne qui vise, d'une part, à réduire le profil de risque de la banque et, d'autre part, à faire table rase de l'héritage du passé (portefeuille en *run off*). Je tiens d'ailleurs à indiquer qu'en 2010, la restructuration a été accélérée par rapport à l'objectif initial. Je rappelle également que Dexia est un groupe international dont la rémunération des dirigeants se situe en dessous de la médiane du marché. Je rappelle enfin que les membres du comité de direction actuel ont été nommés après la crise financière d'octobre 2008 et ont reçu pour mission de gérer les conséquences des erreurs du passé et de façonner pour l'avenir, une banque saine et viable financièrement. Pour ce faire, ils ont abandonné d'importantes fonctions et perspectives auprès d'autres institutions financières. »

A propos de Dexia

Dexia est une banque européenne, qui compte environ 35 200 collaborateurs au 31 décembre 2010. A la même date, ses fonds propres de base s'élèvent à EUR 19,2 milliards. L'activité du groupe se concentre sur la Banque de détail et commerciale en Europe (principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie) et la Banque du secteur public, proposant des solutions bancaires complètes aux clients du secteur public. L'Asset Management and Services fournit une offre de gestion d'actifs, de services aux investisseurs, et d'assurance, en particulier aux clients des deux autres métiers. Les différents métiers sont en interaction permanente afin de mieux servir les clients et de soutenir l'activité commerciale du groupe.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 50 81
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 86 75

Contacts investisseurs

Investor Relations – Bruxelles
+32 2 213 57 46/49
Investor Relations – Paris
+33 1 58 58 85 97/82 48